

# **PROJET DE LOI**

## **de programmation pour la transition énergétique**

Cette loi fut précédée au 1<sup>er</sup> semestre 2013 d'un vaste débat sur tous les aspects de l'énergie dont un groupe de travail (GT1) sur la sobriété et l'efficacité énergétique qui incluait les transports. Sur ce thème les mesures les plus fréquemment jugées prioritaires peuvent être regroupées sous les enjeux suivants :

- Réduction des distances
  - Transfert modal
- Efficacité énergétique des déplacements
  - Infrastructures - maintien et création

# Que retient la loi ?

- **Dans l'exposé des motifs du projet de loi l'on peut lire :**
- « Il (le projet de loi) vise à engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance verte créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès.
- .....
- Une croissance qui protège la santé des Français en améliorant la qualité de l'air et leur rende du pouvoir d'achat en économisant l'énergie dans le logement et les transports. »

- Les mesures concernant les transports se retrouvent dans le titre III « développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé » articles 9 à 18.
- Ces articles intéressent principalement les véhicules individuels. Les transports en commun ne sont pas cités or comme nous allons le voir ceux-ci et notamment les transports ferrés occupent une place importante dans les modes de transport.